

**Question 36**—N'était-il pas du devoir du surintendant de tenir des comptes en 1854? —**Réponse.** Ce n'était point le devoir du surintendant de tenir le temps des employés, si l'ouvrage était fait par contrat; nous étions sous cette impression.

**Question 37**—Avez-vous jamais reçu instruction ou aucune communication de monsieur Baby ou du gouvernement que l'ouvrage était fait à la journée? —**Réponse.** Non.

**Question 38**—Qui vous faisait croire que l'ouvrage n'était point fait à la journée? —**Réponse.** Mes instructions m'ordonnaient de surveiller l'exécution fidèle du plan et de la spécification; et voilà pourquoi je croyais que l'ouvrage n'était pas fait à la journée, rien autre chose.

**Question 39**—Quand fûtes-vous informé que l'ouvrage était fait à la journée? —**Réponse.** Je ne le fus jamais.

**Question 40**—Avez-vous donné ordre à quelqu'un de tenir un mémoire du temps des ouvriers, et des matériaux pendant que l'on construisait le phare de Belle-Isle? —**Réponse.** Je ne me rappelle pas d'avoir donné des instructions à qui que ce soit pour tenir le temps des ouvriers et un mémoire des matériaux. Quant au travail des ouvriers je m'en assurai durant les visites que je fis deux ou trois fois par année. Quant aux matériaux, il n'y avait qu'un moyen d'en savoir la quantité, savoir: de mesurer l'ouvrage fait. C'est ce que j'ai fait. Quand je ne pouvais m'assurer du temps des hommes par moi-même, je me le procurais des surintendants. Ceci arriva en 1855 et en 1856.

**Question 51**—Monsieur Buteau ou monsieur Baby vous a-t-il jamais donné les chargements des goëlettes, et le montant payé pour iceux? —**Réponse.** Ils ne purent me dire le nombre de chargements mais me donnèrent le montant payé par eux en 1854.

6 avril 1859.

Membres présents:—L'honorable Terrill, président, messieurs Dubord, Dunkin, Ferrés, Foley, Jobin, Simard, Turcotte et White.

**Question 54**—Gardiez-vous un livre des comptes pour le phare de Belle-Isle? montrez-le. —**Réponse.** Je ne comprend pas de quels livres de comptes il est question; je tiens un mémoire (*minute book*) avec mon département. Je tiens aussi des livres de l'état des ouvrages faits sous ma surveillance. Quand à d'autres livres, je n'en tiens point.

**Question 55**—Ne gardiez-vous pas un livre contenant une liste des hommes employés, et le nombre des goëlettes employées, avec leur noms, et aussi un état des effets envoyés aux phares? —**Réponse.** Je n'ai pas tenu de livres constatant le nombre d'hommes employés aux phares, mais j'ai tenu des listes autant qu'il était en mon pouvoir, des hommes employés, en 1855, 1856 et

1857. En 1854 je n'ai pas tenu de listes pour des raisons que j'ai mentionnées. Quant aux goëlettes j'en ai gardé une liste pour 1855, 1856 et 1857, en 1854 je n'ai pas tenu listes pour les raisons mentionnées plus haut. Quant aux matériaux et aux effets employés, j'en constatai la quantité par un mesurage vrai et détaillé que j'ai déjà soumis au département des travaux publics, et que je fis chaque fois que je visitai les ouvrages. Quant aux prix des provisions, il étaient tels que je ne me crus pas justifiable de reconstruire.

**Question 56**—A quelles raisons faites-vous allusion? —**Réponse.** Les raisons auxquelles je fais allusion sont que je n'avais pas d'ordre de tenir le temps des hommes ni d'avoir une liste des goëlettes. J'ai simplement tenu une liste des hommes pour me convaincre que leur nombre était suffisant pour faire avancer l'ouvrage des phares, vu que j'étais sous l'impression que les travaux étaient faits par contrat. Ces listes furent préparées après avoir moi-même inspecté les travaux et d'après des informations prises sur les lieux.

**Question 57**—Qui vous a donné ces informations? —**Réponse.** Les surintendants du gouvernement.

**Question 58**—Avant d'expédier vos listes et vos comptes au département des Travaux Publics ne les preniez-vous pas dans vos livres? —**Réponse.** Je les extrayais de mon livre de mesurage et de mes listes.

**Question 59**—Alors vous ne teniez pas de livres? —**Réponse.** Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par tenir des livres vu que je ne suis pas teneur de livres pour le gouvernement. Mais j'avais mon livre de mesurage constatant la quantité de l'ouvrage fait sous ma surveillance, lequel livre montre la quantité de matériaux employés dans l'ouvrage.

**Question 60**—J'entends par livre un document sur lequel vous devez avoir des copies des comptes tels que signés par vous et transmis au département des Travaux-Publics. En avez-vous? —**Réponse.** Oui, j'en ai, et je l'ai laissé à mon hôtel à Toronto. Je le produirai.

**Question 62**—Regardez au compte daté 1854, se montant à £2,441. Sur quelle information avez vous basé et approuvé ce compte? —**Réponse.** Sur les informations recueillies par moi pendant mon voyage d'inspection en septembre et octobre 1851.

**Question 63**—Dans ce compte vous mentionnez qu'il y avait trente cinq hommes, quatre chevaux et six goëlette-employés. Etes vous certains que ce compte est correct? —**Réponse.** Le compte est aussi correct que possible, car comme, je l'ai déjà dit, en 1854, comme j'étais sous l'impression que les ouvrages étaient faits par contrat les travaux étaient conduits bien irrégulièrement. J'entends par irrégulièrement qu'ils étaient dirigés d'une manière différente de celle mentionnée dans le contrat

et que je n'en n'avais pas été informé. Quand aux items ils sont aussi corrects qu'il m'était possible qu'ils fussent.

A continuer.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur.  
Permettez-moi de demander par la voie de votre journal, au pro-maire monsieur Audette, pourquoi il fait tout en son pouvoir pour empêcher que le marché Jacques-Cartier soit fréquenté? On me dit que Piateret qu'il porte à la halle Champlain y est pour quelque chose. Je dirai à monsieur Audette que je ne suis pas surpris de voir dans quel mauvais état se trouvent nos finances municipales; car toutes les taxes suffisent à peine à améliorer les endroits de la cité qui conviennent le mieux aux *jobbers* de la Corporation. Le marché Jacques-Cartier qui promettait tant et d'où l'on chasse les habitants au moyen de taxes de toutes sortes, quand il vient à peine d'être livré au public, en est une preuve. Sans compter qu'on demande un prix si excessif pour les étaux que les bouchers sont obligés de les remettre. Et tout cela pour favoriser monsieur Audette qui voit dans la halle Jacques-Cartier un obstacle à la halle Champlain!

UN ACHETEUR!

DECEDÉ.

À Toronto, le 28 du mois de dernier, à l'âge de trente-six ans, Jean-George Couillard, écuyer, ci-devant de Québec, employé du conseil législatif, et troisième fils de feu l'honorable Antoine Couillard, M. D.

ANNONCES

**SERVANTE DEMANDEE.** Une servante trouvera de l'emploi chez une famille canadienne. S'adresser à ce bureau. 27 avril, 1859.

**PENSION PRIVÉE.** Deux ou trois personnes pourront au 1er mai prochain se procurer une pension chez une famille privée demeurant rue Saint-Valier. Termes faciles. S'adresser à ce bureau. 27 avril 1859.

À VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINOR.

3 novembre, 1858.

L. M. MARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.